

LA MASCA

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

LYON

Un an.

Six mois.

Les ANNONCES

Se traitent de gré à gré.

S'adresser à l'imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5^e arrondissement.

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS

Un an.

Six mois.

Extrême

Un an.

Il nous arrive depuis vingt-quatre heures, par le *Journal de Genève*, qui est décidément notre oiseau de mauvais augure, des dépêches d'une gravité exceptionnelle.

La démission de Trochu.

Des négociations entamées par Jules Favre pour la capitulation de Paris.

Tant que nous n'aurons pour renseignements que les dépêches du *Journal de Genève*, il nous sera impossible de hasarder la moindre appréciation sur des faits sinon complètement faux, du moins accommodés à la Prussienne.

Toutefois il est une réflexion qui s'impose d'elle-même à tout homme de bon sens, c'est qu'en présence de l'impossibilité déplorable où se trouve la province de venir au secours de la capitale,

La capitulation de Paris dans un temps plus ou moins long est une chose possible ;

Parce que les Prussiens ont pour auxiliaire un ennemi insaisissable, un ennemi invulnérable qui plus sûrement que leurs obus, frappe chaque jour deux millions d'habitants et qui s'appelle *la famine*.

Mais si cette attristante nouvelle de la reddition de Paris, nous arrive un jour, nous ne devons nous laisser aller ni à l'abattement ni au découragement, car la Justice, le droit et l'honneur nous imposent l'obligation de lutter jusqu'au bout.

La France républicaine peut subir la force brutale, mais elle ne doit jamais la reconnaître ni s'incliner devant elle, tant qu'il restera la possibilité de combattre, et peut-être l'espoir de vaincre.

BONIMENT

Nous commençons à ne plus rien comprendre à ce qui se passe dans l'Est.

Voilà plusieurs jours que nous sommes sans nouvelles, et nous avions que ce

silence est peu fait pour nous rassurer. Que signifie cette pointe téméraire des Prussiens dans le Jura ?

Comment se fait-il qu'après le brillant combat soutenu par les Garibaldiens et les mobilisés devant Dijon, comment se fait-il que le corps d'armée Prussien qui s'est avancé audacieusement jusqu'à Dôle, n'ait pas été immédiatement coupé et cerné ?

Il suffit de regarder deux minutes une mauvaise carte pour se rendre compte de la facilité avec laquelle il eut été facile de prendre dans un coup de filet l'avant-garde de l'ennemie qui n'aurait pu manquer de capituler, enserrée qu'elle était ou milieu de nos troupes.

Mais nos généraux ont-il des cartes, même mauvaises ?

Est-il encore temps aujourd'hui, sera-t-il encore temps demain, lorsque les Prussiens se seront concentrés et massés, avec des forces plus considérables et une artillerie plus puissante qu'on ne s'y attendait, sera-t-il encore temps d'arrêter le mouvement circulaire par lequel ils cherchent à déborder et à envelopper l'armée de Bourbaki, dans l'espérance d'un nouveau Sedan ?

Certes, nous sommes de taille à battre encore les Prussiens, malgré nos revers répétés, malgré la défaite de Chazzy, malgré l'échec de Faidherbe, malgré l'in succès de la sortie de Paris ;

Nous sommes de taille à les battre, car nos soldats inexpérimentés et mal aguerris sont plus braves et plus vaillants individuellement que leurs troupes abruties par la discipline et par le bâton.

Ils le savent bien nos légionnaires du Rhône qui les ont vu tourner les talons et se sauver comme des lapins, aussitôt qu'ils ne se sentent plus soutenus par leur artillerie.

Leur, aussitôt qu'ils n'ont plus derrière eux un major pour les ramener au combat à coups de canne.

Nous sommes de taille à les battre, car nous avons pour soutenir notre courage, pour surexciter notre ardeur, pour nous relever dans nos défaillances, nous avons la sainteté de notre cause qui est une cause de liberté, d'asfranchissement, et d'indépendance, alors que le Prussien n'a pour perspective après la victoire que la servitude et l'abrutissement, et il serait monstrueux que tôt ou tard, ceci ne fut pas tué par cela.

Mais pour que nous vainquions, pour que nous les chassions, ces misérables bandits qui achèvent les blessés et assassinent les médecins d'ambulance, il ne faut pas que nous ayons à lutter à la fois contre la stratégie de M. de Moltke, les canons de M. Krupp, et contre l'incapacité, l'inertie, l'inaptitude, l'aveuglement et le mauvais vouloir de nos généraux, de nos fonctionnaires et de quelques uns de nos fonctionnaires.

Il faut pas que nos combattants soient exposés à périr par les obus qui viennent des Prussiens, et par la famine qui vient de nos intendants et par les pleurésies, les fluxions de poitrine et les douleurs qui viennent des vols de nos fournisseurs.

C'est malheureusement ce qui arrive. Voilà tantôt deux mois que nous crions à pleins poumons, que nous crions à plein gosier, que nous crions comme un sourd :

Organisez, Organisez, ORGANISEZ !

Donnez des vivres aux soldats si vous voulez qu'ils soient vigoureux.

Donnez leur des chaussures solides, si vous voulez qu'ils puissent marcher.

Donnez leur des vêtements qui les garantissent, si vous ne voulez pas qu'ils encombrent les hopitaux après huit jours de campagne.

Donnez leur des armes sinon excellentes du moins passables, du moins à peu près égales à celles de l'ennemi, si vous voulez qu'ils se battent avec ardeur sans se croire vaincus d'avance.

N'envoyez pas à la bataille un million d'hommes mal nourris, mal chaussés, mal vêtus, mal armés, et mal commandés, mais plutôt, cent mille fois plutôt, trois ou quatre cent mille hommes complètement organisés et équipés.

Mais il paraît que ces choses-là qui paraissent assez simples, assez logiques, assez raisonnables, assez faciles à comprendre, éprouvent une difficulté énorme, une difficulté presque invincible à entrer dans le cerveau de nos administrateurs et de nos fonctionnaires,

Puisque l'organisation de nos forces manquent tellement d'unité, d'ensemble et de solidarité, que la plupart des départements du midi se perpétuent dans une inaction honteuse, dans un rapprochement dégradant ;

Puisque la Haute Garonne par exemple, n'a encore envoyé au feu un seul des régiments du premier bataillon ;

Puisque les Masséillais songent à FOR-TIFIER LA CANNEBIÈRE, et s'écrient dans leur enthousiasme grotesque : Qu'ils y viennent à Marseille, trouv' de Fair, nous les recevrons !

Puisque nos troupes en campagne continuent à rester dans quarante-huit heures, des soixante heures sans manger.

Puisque les vêtements, les chaussures, les équipements se déchirent, se décollent

FEUILLETON DE LA MASCARADE

CONSEIL MUNICIPAL

Une séance pour toutes.

La Mascarade ne paraissant qu'une fois par semaine, il nous est assez difficile de donner le compte-rendu des séances du Conseil municipal.

Aussi, dans le but de combler cette lacune regrettable, avons-nous pris le parti de réduire en une seule fois, les discussions importantes qui ont eu lieu jusqu'à ce jour dans le sein de notre municipalité.

Notre collaborateur Leclair, dont nos lecteurs ont pu apprécier les aptitudes spéciales pour ce genre de travaux, a bien voulu se charger du rôle délicat de secrétaire.

La séance est ouverte à sept heures.

Absent par habitude, le citoyen Le Royer.

Le président Hénon. — Je prie le secrétaire de vouloir bien indiquer l'ordre du jour.

Le citoyen Despeignes. — L'ordre du jour appelle la discussion sur les finances de la Ville.

Le citoyen Bouvet. — Je demande la parole.

Le président. — La parole est au citoyen Bouvet.

Le citoyen Bouvet. — Citoyens, la question que vous avez à traiter est des plus graves et des plus urgentes. Il ne faut pas nous dissimuler que la situation financière de la Ville est très-précaire. La caisse est vide ou à peu près.

Le citoyen Gailleton. — C'est positif, voilà quinze jours que je demande un crédit de quatre cent mille francs pour acheter des veaux...

Le président. — Cette question viendra plus tard ; je prie le citoyen Gailleton, de vouloir bien laisser continuer le citoyen Bouvet.

Le citoyen Gailleton. — Très-volontiers, et si j'ai fait cette observation, c'est qu'on me reproche que le veau coute vingt sous la livre, comme si j'en étais responsable. La rareté du veau tient uniquement...

Le président. — Citoyen Bouvet, veuillez poursuivre votre discussion.

Le citoyen Bouvet. — La caisse de la Ville est vide ou à peu près, et il est indispensable d'aviser aux moyens de la remplir, afin de faire face, soit aux dépenses courantes, soit aux frais extraordinaires que nécessite la situation.

Docteur Gailleton. — Parfaitement : ainsi nous mauquons de veau, et....

Le citoyen Bouvet. — Non-seulement nous mauquons de veau, mais nous n'avons pas même les ressources nécessaires pour payer l'intérêt des dettes de la commune. Comment faire pour sortir de cette situation déplorable ? Quelles mesures prendre pour ne pas laisser persister cet état de choses qui nous mènerait infailliblement à la banqueroute ? Comment s'y prendre pour rétablir cet équilibre qui dans toute organisation régulière doit exister entre les recettes et les dépenses ?

Le citoyen Bouvet. — Non-seulement nous mauquons de veau, et....

Le citoyen Durand. — Vous voyez bien. Je ne connais qu'un moyen, je ne connais qu'une ressource, c'est le rétablissement des droits d'octroi supprimés inopportunément.

Le citoyen Ducarre. — C'est évident.

Le citoyen Gaillau. — Paix !

Le citoyen Perret. — Jamais !

Le citoyen Durand. — Plutôt la mort !

Le citoyen Jacqui. — Je demande qu'on fasse fusiller...

Le président. — Un peu de calme, citoyens, je vous en prie.

Le citoyen Ducarre. — Je demande la parole.

Le président. — La parole est au citoyen Durand.

Le citoyen Ducarre. — Citoyens...

Le citoyen Perret. — Vous n'avez pas besoin de crier si fort, nous ne sommes pas sourds !

Le président. — Je ferai renouveler au citoyen Perret que son intervention est déplacée. Chacun de nous sait que le citoyen Ducarre a la voix très-retenue, et l'incident soulevé par le citoyen Perret n'a pas de raison d'être.

Le citoyen Perret. — Ce n'est pas mon avis.

Le citoyen Ducarre. — Je reprends, quel que désagréable que puisse être mon organe pour les oreilles du citoyen Perret (Sourire, chez le citoyen Gaillau).

J'appuie de toutes mes forces la motion du rétablissement des droits d'octroi, proposée par le citoyen Bouvet, et voici mes raisons :

En principe, je suis partisan de la suppression de l'octroi qui est un impôt vexatoire pesant sur les objets de consommation et de première nécessité.

Le président. — Encore une fois de calme, citoyens. Il me semble qu'au citoyen Ducarre n'a rien dit qui puisse légitimer une pareille motion.

Le citoyen Ducarre. — Je voudrais profiter de ce incident, citoyens, pour placer une observation

sur le sujet.

Le citoyen Durand. — Vous voyez bien.

Le citoyen Ducarre. — Attendez, mais en fait, j'estime que lorsque les finances d'une commune ont pour unique ressource à peu de chose près, les revenus de l'octroi, on ne peut supprimer brusquement cette ressource avant d'avoir trouvé un moyen pratique de la remplacer.

C'est une faute lourde qu'a commise le comité de ce ut public installé dès les premiers jours...

Le citoyen Perret. — Le comité de salut public n'a pas commis de faute...

Le citoyen Ducarre. — Sans incriminer ses intentions, voilà admettre pourtant...

Le citoyen Perret. — Nous n'admettons rien, encore une fois le comité de salut public n'a pas commis...

Le citoyen Ducarre. — Eh bien ! vous me permetrez citoyen de penser autrement.

Le citoyen Perret. — Je ne vous permets rien...

Le citoyen Ducarre. — Dans ce cas, je prends la permission de trouver qu'on a commis une erreur grossière...

Le citoyen Perret. — Vous insultez la République !

Le citoyen Durand. — C'est vrai !

Le citoyen Jacqui. — Alors il faut fusiller...

Le docteur Crestin. — Vive Garibaldi ! (tautu)

Le président. — Encore une fois de calme, citoyens. Il me semble qu'au citoyen Ducarre n'a rien dit qui puisse légitimer une pareille motion.

Le citoyen Ducarre. — Je voudrais profiter de ce incident, citoyens, pour placer une observation

et se dépenaillent au bout d'une semaine; Puisque tous les Ferrouillat des comités de défense et des commissions d'armement, plutôt que d'avoir adopté il y a deux mois une transformation reconnue bonne, préfèrent envoyer au feu des mobilisés armés de fusils à piston, ce qui amène les déroutés et les débandades que vous savez;

Puisqu'enfin le gouvernement perd son temps à décréter de nouvelles levées d'hommes, alors qu'il ne peut ni nourrir ni armer tous les mobilisés qui encombrent nos départements;

Et après cela, lorsque nous formulons des critiques trop fondées avec la vivacité que nous inspire notre indignation, que nous inspire la colère de voir que nous pourrions tant faire et que nous faisons si peu, que nous pourrions vaincre et que nous sommes battus;

Après cela, il se trouve des bons hommes qui nous écrivent comme à notre frère du *Progrès*:

« Mais malheureux que faites-vous ? à quoi servent vos critiques ? nos gouvernements ne les lisent pas, et vous détruisez la confiance.

Nous détruisons la confiance : la confiance en qui, la confiance en quoi ?

La confiance en des généraux incapables et outrecuidants tels que Crivisier, Cremer et peut-être Bressolles ?

La confiance en des amiraux de pain d'épice comme Fourrichon ?

La confiance en deux vieux bons hommes dont l'âge vénérable trahit l'ardeur et l'énergie, et dont les soixante-quinze ans sont incapables de supporter un poids aussi lourd que celui de la réorganisation de notre pays ?

La confiance en des préfets ineptes, inactifs et bavards qui font des discours au lieu de faire de la défense, et toucheut quarante mille francs par an, comme sous l'empire pour quelques proclamations plus ou moins ronflantes ?

La confiance en des administrateurs qui ont la faiblesse de nous laisser voler et exploiter par des fournisseurs malhonnêtes ?

La confiance en des comités de défense présidés par un Ferrouillat quelconque ?

Si c'est cette confiance là que nous ébranlons, tant mieux, mille fois tant mieux, et nous nous emploierons de toutes nos forces pour la renverser et la jeter par terre.

Car c'est cette confiance qui nous perd, cette confiance qui nous ruine et menace de nous conduire au désastre final.

Du reste, les journaux républicains commencent à comprendre qu'il est plus que temps de se réveiller, qu'il est plus que temps de combattre les abus, les incapacités et les sottises que le gouvernement a la faiblesse de laisser commettre.

qui ne me paraît pas inutile.

Il me semble fâcheux que tel ou tel citoyen présente son personnage en lui la République, de telle façon qu'on ne puisse contredire ou discuter ses opinions, sans qu'il vous accuse d'insulter la République, tout simplement parce qu'on n'est pas de son avis.

C'est ce qui vient de m'arriver avec le citoyen Perret.

Ici nous sommes tous républicains (oh ! oh !) du moins je le crois sincèrement; or, il faudrait citoyens, que nous prenions l'habitude de discuter, et d'être d'une opinion contraire sur certaines questions, sans nous jeter à la face les gros mots d'aristocrates ou de réactionnaires.

La clarté de nos discussions y gagnerait, et la République n'y perdrait rien.

Quelques voix. — C'est juste, c'est juste.

Le citoyen Ducarre. — Ceci dit je continue, et je persiste à demander le rétablissement au moins provisoire des octrois, jusqu'à ce que nous ayons trouvé une combinaison qui puisse les remplacer.

Le citoyen Degoulet. — Mais j'ai trouvé !

Le citoyen Ducarre. — Il ne suffit pas de démolir, il faut reconstruire...

En outre je dois faire observer que la suppression des octrois ne profite réellement pas aux consommateurs, et que seuls ou à peu près seuls, les industriels en ont bénéficié jusqu'à ce jour, ce qui, est une raison de plus en faveur de ma proposition, à moins que le citoyen Degoulet...

Le citoyen Degoulet. — Parfaitement. Je demande la parole.

Le président. — Le citoyen Degoulet a la pa-

Ils viennent de rédiger un programme qui résume à peu près toutes les critiques, toutes les plaintes, tous les avertissements que nous ne cessons de formuler, un programme commun signé par les principaux organes de la presse de province, et au bout duquel on peut inscrire le nom de la *Mascara*.

Nous n'épargnerons pour le soutenir ni notre ardeur ni nos efforts, quitte à ébranler encore la confiance dans certains messieurs qui parce qu'ils ont écrit sur leur chapeau les mots de *républicain et de patriote*, s'imaginent que nous devons les prendre étiquette sur sac...

Ah ! non !

Jacques BARBIER.

NOUVELLES D'ICI

Nous apprenons avec une stupéfaction profonde qu'une personne ayant demandé audience à M. Challemel-Lacour a été admise devant notre préfet.

Le bruit a couru, avec une certaine persistance, qu'un juge de paix et un avocat-général allaient être choisis en dehors des célibataires mobilisables. Est-ce bien croyable ?

On nous assure qu'à une des dernières séances du Conseil municipal, il ne manquait que 33 membres sur 52. Le fait était réellement extraordinaire, que pour célébrer cet exemple inouï d'assiduité, le Conseil municipal a résolu de se donner vacance ce jour-là.

Un citoyen, ordinairement bien informé, nous a affirmé que toutes les troupes avaient eu de quoi manger et de quoi se coucher pendant cette semaine. Il paraîtrait même qu'un mobilisé aurait eu du pain de reste et qu'il manque à peine un tiers des vitres dans une grande partie des casernements des mobilisés.

Tout est possible.

Le citoyen Ferrouillat, président du comité de défense, a fait récemment, en plein conseil, un éloge pompeux des journaux et a fait ressortir également tous les services que la presse rend chaque jour au pays, en signalant les abus et les erreurs qui se produisent malheureusement quelquefois.

Les plaintes contre l'équipement de nos levées ont produit bon effet. Quatre légionnaires ayant dernièrement essayé de déchirer une vareuse n'ont pu y parvenir, et des souliers ont résisté à une marche de quatre heures et demie. Les fournisseurs viennent d'être décorés.

Comme la multiplicité des genres d'uniformes laisse à désirer, il est grandement question de donner un costume spécial et différent à chaque mobilisé, de façon à ce qu'il soit plus aisément reconnaissable. Un appel est fait au dessinateurs et aux chimistes pour inventer de nouvelles formes et de nouvelles couleurs.

On attend de jour en jour, ici, les légions des Bouches-du-Rhône. Le patriotisme ardent qui anime les méridionaux porte à croire que l'année ne se passera pas avant qu'elles ne se mettent en route.

D'ici nous recevrons de nombreux compliments du Conseil municipal de Marseille sur la façon dont se comportent nos concitoyens devant l'ennemi.

Un voyageur arrivant de Saint-Etienne affirme avoir rencontré dans les rues de cette ville deux mobiles à peu près propres et d'une tenue passable. Il est probable que nous avons eu affaire à un myope.

role.

Le citoyen Degoulet. — Citoyens, nos honorables collègues Bouvet et Ducarre demandent le rétablissement des droits d'octroi par cette raison notamment que le budget de la commune n'a aucune ressource pour suppléer à cette recette...

Le citoyen Bouvet. — Evidemment.

Le citoyen Degoulet. — Je ne m'explique pas en vérité l'embarras de mes deux collègues, car rien n'est plus simple que de trouver un équivalent aux revenus de l'octroi (mouvement d'attention).

Pour moi la question ne m'a pas causé seulement un quart d'heure d'indécision, voici une demi-dizaine de projets d'impôts parmi lesquels vous n'aurez qu'à choisir.

Plusieurs voix. — Voyons, voyons.

Le citoyen Degoulet. — Impôt depuis vingt-cinq centimes pour cent jusqu'à cent francs sur la valeur des immeubles.

Afin d'éviter des difficultés et des complications de perception, on ne déduira de cette valeur ni hypothèques ni dettes d'aucun genre.

Impôt depuis vingt-cinq centimes pour cent jusqu'à cent francs exclusivement sur le revenu des mêmes immeubles.

Afin d'éviter des difficultés et des complications de perception, on ne déduira de ces revenus ni les non valeurs, ni les intérêts des dettes hypothécaires.

Impôt depuis vingt-cinq centimes pour cent jusqu'à cent francs exclusivement sur les appoiments et les étrennes des concierges desdits immeubles.

Afin d'éviter des difficultés et des complications de perception on appliquera cet impôt même pour

Notre correspondant de Valence nous assure que le préfet de la Drôme, le citoyen Peigné-Crémioux — gendre du ministre de la justice naturellement — est tellement adoré de ses administrés que chaque jour ceux-ci l'invitent expressément à donner sa démission dans la crainte que le souci des affaires trouble sa santé.

Le citoyen Peigné-Crémioux refuse de priver le pays de ses lumières et de son incomparable administration.

La commission scientifique de Lyon et le comité de défense, ont décidément renoncé à s'occuper de l'engin Vallée, parce qu'après un examen attentif, ils ont reconnu que cet engin consistant en un aérostat, n'était en réalité qu'un projet en l'air.

Les réponses Prussiennes

Son Excellence Othon de Bismarck, lieutenant général de l'empire d'Allemagne, vient de refuser de délivrer un sauf-conduit à Jules Favre, pour se rendre à la conférence de Londres, « parce qu'au point de vu du droit des gens (sic), Jules Favre n'est pas en position de représenter la France,

Nous ne comprenons pas que des coquins puissent prononcer certains mots, sans que ces mots les étranglerent en passant dans leur gorge.

Bismarck parlant du *droit des gens*, c'est Mandrin parlant de sa proibilité en détroussant un voyageur, c'est Bonaparte parlant de son honneur en capitulant à Sedan, c'est une fille publique parlant de sa chasteté en faisant le trottoir.

Que Son Excellence le lieutenant général de l'empire d'Allemagne choisisse entre ces trois modèles, mais à coup sûr il n'est inférieur à aucun d'eux.

Quant à M. de Moltke lui, il fait le farceur, il travaille dans la gaudriole et dans la plai-santerie de corps-de-garde.

A la protestation indignée qui l'accuse de bombarder les hôpitaux et les ambulances, — Patience répond-il d'un ton badin, à mesure que nous nous rapprochons, notre tir sera plus intelligent !

Aimable et spirituel guerrier : c'est en effet le moment de rire, et l'heure est bien choisie de se désopiler un peu la rate.

Des égorgements d'hommes, des massacres d'enfants et de femmes... mon Dieu que c'est donc gai, et quel agréable passe-temps pour les soirées d'hiver !

Allez, allez braves gens, misérables boucheurs de viande humaine, qui ne sentez même pas monter à votre face un peu de ce sang dans lequel vous pataugez à plaisir, vous semez entre l'Allemagne et la France une haine qui ne s'éteindra pas, une haine implacable qui vous atteindra tôt ou tard et qui de son pied boiteux finira bien par nous apporter la vengeance.

Allez, allez braves gens, misérables boucheurs de viande humaine, qui ne sentez même pas monter à votre face un peu de ce sang dans lequel vous pataugez à plaisir, vous semez entre l'Allemagne et la France une haine qui ne s'éteindra pas, une haine implacable qui vous atteindra tôt ou tard et qui de son pied boiteux finira bien par nous apporter la vengeance.

es maisons qui n'ont point de concierges.

Impôt depuis vingt-cinq centimes pour cent jusqu'à cent francs inclusivement sur la valeur des marches d'escaliers.

Le citoyen Ducarre. — Pardon si j'interromps l'honoré citoyen Degoulet, mais son système d'impôts me paraît grever les immeubles d'une façon tellement excessive qu'en ne trouvera jamais de propriétaires assez riches pour payer lesdits impôts...

Le citoyen Bacot. — De plus, cet impôt est illégal.

Le citoyen Durand. — Comment illégal ?

Le citoyen Bacot. — Mon Dieu oui illégal, c'est dire contre aux lois.

Le citoyen Jacqui. — Il n'y a plus de lois depuis le quatre septembre !

Le citoyen Bacot. — Plus de mauvaises lois, c'est possible, mais plus de lois du tout, c'est un peu radical.

Le citoyen Jacqui. — Radical je l'espére bien ; je voudrais bien voir que quelque chose venant de moi, ne fut pas radical.

Le citoyen Ducarre. — S'il n'y a plus de lois, en vertu de quoi siégeons-nous ici ? Pourquoi vous appellez-vous conseiller municipal, plutôt que conseiller d'Etat, p'tut que député, plutôt que sénateur...

Le citoyen Jacqui. — Sénateur ! vous insultez la République !

Le citoyen Ducarre. — Encore ?

Le docteur Crestin. — Vive Garibaldi !

Le président. — Si vous voulez le permettre, messieurs, nous allons revenir à la question.

AUTOUR DE LA SEMAINE

Si nous nous plaignons le plus souvent du manque de dépêches, nous n'avons pas de reproche à faire à l'administration à propos des combats livrés près de Dijon. Cette fois-là nous en sommes saturés. Tant mieux, à la condition cependant qu'on ne commettra pas à l'avenir la niaiserie de faire imprimer dans une dépêche communiquée au public une phrase dans ce genre : « nous manquons de munitions. »

La même réflexion est venue à l'idée d'un peu près tout le monde : quelle nécessité de faire savoir publiquement qu'on manque de munitions ? Sans compter que le lendemain les prussiens pouvaient avoir connaissance de cette communication, était-il bien urgent d'avouer à tous que, grâce à l'incurie des services militaires naturellement, une armée chargée de défendre une ville comme Dijon, manquait de munitions ?

Des munitions, des vivres et des logements, il ne manque jamais que ces trois bagatelles à nos soldats.

Il nous vient de diverses sources fort autorisées, des faits d'une gravité telle pour la plupart, que nous croyons devoir les signaler, quant à présent, que sous forme d'initiative.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, ce doute est bien près, pour nous, de devenir une certitude.

Est-il vrai qu'un sous-officier condamné à mort, il y a environ un mois, par une cour martiale siégeant à Beaunes ait été tué dans sa prison après une tentative d'exécution publique qui n'a pu avoir lieu par suite de l'intervention de la population Beaunoise ?

Est-il vrai que cette exécution à huis-clos, contraire aux lois martiales, et qui par cela-même ressemble fort à un assassinat, ait été ordonnée par l'autorité militaire ?

Est-il vrai que le service de l'intendance soit fait d'une façon tellement déplorable, pour ne pas dire plus, que les hommes de la deuxième légion du Rhône, soient réduits soixante douze heures sans manger ?

Est-il vrai que par suite des souffrances et des privations de tout genre qu'elles ont endurées, nos deux légions dont l'effectif s'élevait primitivement à plus de trois mille hommes, en soient réduites aujourd'hui à un effectif de mille hommes, à peine capables de se tenir debout et de faire face à l'ennemi ?

Est-il vrai qu'en remplacement du colonel Ferre dont la capacité aussi bien que la confiance qu'il inspira à ses soldats, portaient ombrage à certaines personnes, — on ait placé à la tête de la deuxième légion du Rhône un officier ignorant et plenierichard ancien capitaine ou commandant des dragons de l'Impératrice ?

Est-il vrai que ce colonel se tienne généralement à deux kilomètres en arrière de la légion, ce qui lui aurait valu un compliment peu flattant du bras général de Busserolle ?

Est-il vrai que certain commandant de certain corps spécial de Lyon destiné par la nature de ses services à rester sélectif, ait établi une sorte d'assurance contre les risques.

Il s'agit en résumé de la suppression définitive ou du maintien des droits d'octroi.

Pour tenir lieu de ces droits, le citoyen Degoulet présente plusieurs projets d'impôt qui auraient besoin d'être rédigés d'une façon plus précise. Dans ces conditions je propose de remettre votre vote définitif à une prochaine séance où le citoyen Degoulet pourra vous présenter un projet plus complet et mieux étudié.

La proposition est adoptée.

Le citoyen Durand. — Je demande le huis-clos pour une communication importante.

ques de la mobilisation en réquisition et des jeunes gens qui lui paient une prime à débattre?

Nous tenons à la disposition de qui de droit, le nom du commandant en question, le nom d'un jeune homme assuré et escroqué, car la réquisition dudit commandant ne l'a pas empêché de partir, enfin le montant de la prime payée.

St-Etienne offre aux réfractaires une ressource que nous n'avons pas ici : l'armement. Il est notoire dans le chef-lieu de notre département voisin, que pas mal de solides gaillards, et parmi eux, des fabricants de rubans, très connus n'hésitent pas un instant à demander à des armuriers moyenant quelques petites concessions, sans doute, des certificats constatant qu'ils sont ouvriers armuriers, indispensables à l'armement.

Après quoi, privés ainsi de concourir à la défense nationale, ils retournent paisiblement s'installer à leur comptoir et continuent à fabriquer et à vendre des rubans.

De tels abus ne sauraient trop être publiés.

288

Nous recevons la lettre suivante, qui peut faire suite à celle que nous avons reçue précédemment d'un mobilisé de la 4^e légion :

Lyon, le 24 janvier 1871.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez, je vous prie, insérer cette lettre, elle est signée cette fois.

J'arrive à l'instant de la caserne de la Part-Dieu ; après un tour dans les écuries, je suis sorti naïvement de ce que j'ai vu.

Je me demande si ce ne serait pas le cas d'appeler la loi Grammont aux miséables, qui laissent dans un si pitoyable état, de pauvres bêtes, qui, elles aussi, ont droit à notre humanité.

Je suis tout honnête homme de faire la même inspection que moi.

Je soumets M. le Préfet de quitter quelques moments son cabinet et d'aller voir ce qui se passe dans les écuries de la Part-Dieu. — Il est chef suprême de tous les services, c'est son devoir.

Il verra que, depuis au moins huit jours la litière des chevaux n'a pas été faite ; il verra que depuis leur arrivée en France, ces chevaux n'ont pas reçu un coup d'étrille ; il verra que leurs jambes sont gonflées, parce qu'ils ne sont pas promenés ; il verra qu'ils crèvent de faim, de soif et de misère.

Encore aujourd'hui, à deux heures, il n'y avait pas de fourrage à leur donner, et les hommes de bonne volonté, qui ont pitié, grattaient les coffres à avoine, pour y trouver un mince picotin ; c'est honteux !

Où était à l'heure du passage, l'individu chargé de ce service ? Je l'ai vainement cherché au quartier, parce que, avec l'indépendance d'un bon citoyen, je comptais lui prouver qu'il faisait mal son métier, ou qu'il l'ignorait.

Je délie qu'on puisse démentir ces faits, et je suis prêt à donner toute explication à tout homme sérieux qui en voudra.

Agreez, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Capitaine-commandant des Eclaireurs à cheval de la 4^e légion,

Comte de Villarson.

De deux choses l'une : ou on fournit des fourrages pour ces malheureuses bêtes ; et, dans ce cas, le fourrage est volé, et le voleur doit se trouver, pour peu qu'on y mette de la bonne volonté.

Ou, on laisse sciemment ces chevaux sans nourriture, et nous demandons à l'adminis-

tration, ou à l'intendance, ou aux gens qui doivent s'en occuper, si on a la prétention d'habiter ces chevaux à vivre sans manger.

C'est économique, sans doute, mais peu pratique.

Notre compatriote, M. Joly avocat, vient de publier à l'imprimerie Mougin-Rusand, un code complet des lois, décrets, arrêtés et circulaires d'intérêt général, promulgués par le gouvernement de la défense nationale, à Paris et à Tours, et collationné sur les textes officiels.

M. Joly a pensé avec raison, que pour observer les lois, il faut les connaître, et il a eu l'excellente idée de réunir, en un petit volume, les nombreux arrêtés rendus depuis le 4 septembre, et qui, jusqu'à ce jour, n'ont été connus des citoyens que par la publicité éphémère des murailles et des journaux, ce qui était tout à fait insuffisant.

Le recueil de M. Joly est donc une œuvre modeste dont l'utilité est peu contestable, et pour laquelle on peut sans crainte du ridicule, employer le cliché connu, en disant que le besoin s'en faisait sentir.

300

Une des choses réjouissantes de la semaine — la seule peut-être, — est la lettre publiée dans les journaux du jeune mobilisable et pur Lissagaray, par laquelle il se dévoue à accepter le grade de chef d'escadron d'état-major.

Il désirait partir simple volontaire, le cher garçon, mais le gouvernement ne l'a pas voulu et a exigé de lui qu'il acceptât un grade légèrement supérieur. En républicain éprouve, en patriote ardent, — M. Lissagaray a obéi. La discipline avant tout !

—

La santé de M. Labaume, notre directeur-gérant, très gravement atteinte depuis plusieurs mois, et qui dernièrement a donné à sa famille plus sérieuses inquiétudes, commencée à entrer aujourd'hui, dans une phase d'amélioration qui sera suivie, nous l'espérons d'un rétablissement complet.

Nous pensons être agréable aux nombreux amis de M. Labaume, en leur envoyant par *La Mascarade* ce petit bulletin de santé.

300

Nous avons signalé la semaine dernière un certain nombre d'abus à réformer dans le service de la garde nationale, mais nous ne nous attendions pas à celui-ci.

On nous écrit que le commandant d'un de nos bataillons a fait mettre dans son ordre du jour, que pour la revue du dimanche 22, tous les hommes devraient avoir les cheveux et la barbe coupés suivant le règlement !

Peste, mon commandant, faudra-t-il aussi nonobstant, adopter le langage militaire subsequemment, et pousser la ressemblance avec Dumauquet, jusqu'à courtiser les bonnes d'enfants ?

—

Nous savons enfin pourquoi les Espagnols ont donné à leur nouveau souverain le sobriquet de *Macaroni*.

C'est tout simplement parce qu'ils ont envie de le voir filer.

HECTOR PÉRIÉ.

Le citoyen Ferrouillat. — J'aurais à entretenir le conseil d'une question d'armement.

Le président. — Le citoyen Ferrouillat à la parole.

Le citoyen Ferrouillat. — En ma qualité de président du comité de défense, il m'a été soumis dernièrement deux transformations de fusil sur lesquelles j'ai à vous faire un rapport.

La première de ces transformations est due à un certain M. de Coster qui a eu l'outrecuidance rare de faire publier son système par deux journaux de Lyon, le *Progrès* et *La Mascarade*, au lieu de s'adresser hiérarchiquement au Conseil municipal, comme le lui commandaient les plus valgaires convenances comme le lui imposait la déférence due à toute autorité constituée.

Ce procédé suffit pour nous faire apprécier comme elle méritait de l'être, l'invention du nommé Coster. Je n'ai pas eu besoin de voir le fusil en question pour être certain qu'il était d'abord déplorable par une foule de raisons dont voici les principales :

1^o Ce fusil se charge par la culasse, ce qui détruit naturellement nos excellents fusils à percussion ;

2^o Ce fusil ne peut partir sans qu'on y mette une cartouche, ce qui fait perdre au soldat un temps considérable.

3^o Cette cartouche est fabriquée avec de la poudre et du plomb. Or vous n'ignorez pas, citoyens, que ces deux matières mélangées ensemble peuvent produire des accidents très dangereux, par suite de l'inflammation.

Dans le feu de l'action, un soldat n'aurait qu'à allumer imprudemment sa pipe, pour se faire sauter lui et tout son équipement, dans le cas où une éta-

tion, ou à l'intendance, ou aux gens qui doivent s'en occuper, si on a la prétention d'habiter ces chevaux à vivre sans manger.

C'est que nous n'a que de bons fusils.

C'est que nos mobilisés ne veulent pas partir avec des fusils à percussion ;

Exemple : les mobilisés de l'Ain, de l'Isère, de la Haute Savoie etc.

C'est que les mobilisés ou les mobiles que l'on met à ligne avec des fusils à percussion, détaillent au premier coup de feu ;

Exemple : les mobilisés de Bretagne, du Nord et de l'Aveyron.

Or, il existe un moyen de fournir à nos mobilisés quarante ou cinquante mille fusils perfectionnés, se chargeant par la culasse : moyen qui n'exige pas une seule transformation, moyen qui ne coûte pas un sou.

Il s'agit seulement de remettre aux mobilisés valides, les fusils de tous nos blessés, fusils que ceux-ci emportent avec eux et qui ne servent à rien par conséquent.

Nous savons que ce moyen simple, pratique, et ne coûte pas un sou encore une fois, a été indiqué à des fonctionnaires et à des officiers qui ont repoussé que la chose n'était pas possible.

Saviez-vous pourquoi ?

Parce qu'elle était CONTRAIRE AUX RÈGLEMENTS !

Et vous vouliez que nous restions calmes devant des réponses d'une absurdité aussi monstrueuse !

Non certes pas, et à ceux qui pour rejeter une mesure indispensable, trouvent des arguments de cette nature,

Nous avons le droit de dire hautement :

— Vous êtes des traîtres ou des imbéciles.

Choisissez.

La société des Gredins-Réunis.

L'impuissance accordée jusqu'à ce jour à certains fournisseurs de nos équipements militaires, qui ont réalisé des bénéfices aussi considérables que malhonnêtes en spéculant sur les deniers publics et sur la santé de nos soldats, a encouragé ces honnêtes industriels à mettre en commun leur gredinerie et à se constituer en une société, dont on nous communique les principaux statuts :

LES GREDINS RÉUNIS

Société à responsabilité nulle,

Constituée pour les fournitures militaires, avec l'approbation tacite des autorités.

Art. 1er. — La société des *Gredins réunis* est fondée pour l'exploitation sur une vaste échelle des équipements et des fournitures militaires de tout genre nécessaires à nos armées.

Art. 2. — La société a pour premier capital : la sottise, la négligence, l'incurie et quelquefois la complicité des fonctionnaires chargés de l'organisation et de l'équipement des troupes.

Art. 3. — Les bénéfices de la société des *Gredins réunis*, indépendamment du gain licite fait sur les marchandises, consisteront principalement dans les profits réalisés sur la mauvaise qualité des fournitures faites, profits qui peuvent atteindre un chiffre considérable pour peu que les associés y apportent quelque habileté.

Art. 4. — Les associés devront consacrer tous leurs soins aux affaires de la société. Il leur est spécialement recommandé de ne fournir que du

celle se communiquerait à sa cartouchière.

Il nous a paru en conséquence que ces motifs étaient largement suffisants pour faire rejeter à l'unanimité la transformation de Coster.

L'autre transformation dont j'ai à vous parler est beaucoup plus sérieuse. Il s'agit de transformer le fusil à piston en arquebuse du moyen-âge.

L'inventeur est un monsieur très convenable qui, au lieu de s'adresser aux gazettes, est venu à nous chapeau bas, et au s'est permis de nous communiquer son invention qu'à près de trois grandes révérances et plusieurs compliments bien sentis sur notre haute capacité.

Ce système qu'il serait un peu long de vous expliquer, car il est développé dans un rapport de trente-cinq pages, ce système est tellement ingénieux que grâce à lui nos soldats pourraient avoir, dans cinq ou six mois, un fusil qui ne tirerait pas moins de quatre coups à l'heure.

La présence de pareils avantages, j'ai cru devoir le recommander tout spécialement à la commission scientifique qui nous donnera incessamment le résultat de son examen, que j'ai tout lieu de croire des plus favorables.

Le président. — Y a-t-il encore quelque chose à Pordre du jour ?

Le citoyen Despeignes. — Nous avons une lettre d'un négociant éthiopien, le citoyen Lili-Bou-Nanan, qui demande à former un corps franc de 1500 hommes, sous le nom des *nègres du désert*.

Le citoyen Lili-Bou-Nanan a le conseil municipal à lui fournir l'équipement de sa légion qui pour ne pas s'écartier du costume national de ces auxiliaires, sera composé de la façon suivante :

feutre ou de la bourse de drap pour du drap, du carton pour du cuir, et du papier mâché pour les sacs, carouchières, etc.

Art. 5. — Tout membre de la société des *Gredins réunis* qui serait convaincu d'avoir vendu aux municipalités, du vrai drap ou du vrai cuir, serait immédiatement exclu de la société, sans préjudice des dommages et intérêts que ses co-associés pourraient lui réclamer.

Art. 6. — Les membres de la société des *Gredins réunis* sont tenus expressément de bannir de leur conscience tout sentiment d'honneur, de délicatesse et de patriotisme : ces choses-là n'étant bonnes qu'à entraver les opérations commerciales séries.

Art. 7. — La crainte de la police correctionnelle et de la cour d'assises est l'unique considération devant laquelle les associés devront reculer dans l'exercice de leur industrie.

Mais ce danger pourra être facilement écarter au moyen de certains accommodements toujours possibles, quand on sait mettre à profit les arguments irrésistibles du *Figaro*.

Art. 8. — La société des *Gredins réunis*, ainsi que son titre l'indique, a adopté le principe de la responsabilité absolument nulle.

En cas de désagrément, les associés auront donc à pourvoir à leur sûreté personnelle ainsi qu'au moyen de mettre à l'abri les gains qu'ils auront réalisés.

Art. 9. — Les opérations de la société des *Gredins réunis* pourront s'étendre successivement dans toutes les parties de la France, mais le siège principal du commerce continuera à être fixé dans les départements du Rhône, de l'Ain et de Saône-et-Loire.

Art. 10. — La société des *Gredins réunis* s'efforcera de capter la confiance et au besoin la protection des autorités, de façon à pouvoir exercer en paix l'industrie commune, en dépit des plaintes, des réclamations et des récriminations des mécontents, des brouillons et des révolutionnaires.

Art. 11. — Tout membre de la société des *Gredins réunis* qui se sera particulièrement distingué dans ses fonctions, courra la chance d'être nommé chevalier de la légion d'honneur, pour services rendus au pays.

Ainsi fait et signé en plusieurs exemplaires.

le 24 janvier 1871.

Pour copie : G. REMY.

Le grand Napoléon.

Consulat

De son côté, le citoyen consul Bonaparte ne s'oublie pas. Il outrage, il menace Hambourg. Le sénat de cette ville, pour apaiser le vrai patriote qui s'est emparé du gouvernement de la France, lui envoie quatre millions et demi, que l'ingénier et dé-sintéressé Bonaparte, au lieu de verser au trésor, s'approprie bel et bien. Il s'en sert pour payer ses dettes de sa femme et le montant des grandes dépenses faites à la Malmaison : le restant est employé à faire des présents à ses partisans.

Et ce sont ces trois hommes, Bonaparte, Siéyès et Dacos, qui président au destinée de la France ! et ce sont ces trois hommes qui ont été, la surlendemain du succès du lâche complot du 18 brumaire, adresser à la nation française la proclamation suivante :

Un caleçon de bain ;

Des boucles d'or dans le nez ;

Idem dans les oreilles ;

LA MASQUERADE

Paris, le 21 brumaire an 8 (12 novembre 1799).

« Au peuple français.

« La constitution de l'an 3 périsait; elle n'avait pas su ni garantir vos droits ni se garantir elle-même. Des atteintes multipliées lui ravaient sans cesse le respect du peuple; des factions *haineuses* et *cupides* se partageaient la république. La France approchait enfin du dernier terme d'une désorganisation générale.

« Les patriotes se sont entendus. Tout ce qui pouvait vous nuire a été écarté, tout ce qui pouvait vous servir, tout ce qui était resté pur dans la représentation nationale s'est réuni sous les bannières de la liberté.

« Français, la république raffermie et replacée dans l'Europe au rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre, verra se réaliser toutes les espérances des citoyens, et accomplir ses glorieuses destinées.

« Prêtez avec nous le serment que nous faisons d'être fidèles à la république, une et indivisible, fondée sur l'égalité, la liberté et le système représentatif.

« Les conseils de la République.

« Roger-Ducos, Bonaparte, Siéyès. »

Il n'est réellement pas permis d'en imposer plus audacieusement. Mais cela doit-il et peut-il encore nous surprendre? Bonaparte se joue de la crédulité de ceux qui le lisent ou l'écoutent: il ne peut ni écrire ni parler sans mentir à sa conscience, sans nier l'évidence même!

Comment ose-t-il, comment peut-il dire que la constitution de l'an 3 périsait, alors qu'il l'avait déclarée sacrée alors qu'il avait juré de la défendre vingt-cinq jours auparavant! Aors qu'il n'avait déserté son armée que pour détruire cette constitution!

Assurément l'œuvre de la Convention nationale n'était pas parfaite; mais elle ne devait pas moins être défendue énergiquement par la nation qui se l'était donnée, qui l'avait acceptée, qui avait juré de la maintenir, et dans aucun cas, il n'était permis aux signataires de la proclamation ci-dessus, de la déclarer imparsable, de la renverser violemment et de la remplacer par la constitution de l'an 8, qui bannit de la scène politique la nation toute entière.

Mais examinons un peu ce que le Solon français, aidé du *pauvre* D. C. et du *désintéressé* Siéyès, et secondé par les seidés du 18 brumaire, examinons, dis je, ce que le patriote Bonaparte va nous donner en remplacement de constitution de l'an 3, qui n'a pérî qu'avec le concours des baïonnettes, sans doute pour confirmer ce que le héros d'Arcolé écrivait le 19 septembre 1797: « c'est un si grand malheur pour une nation de trente millions d'habitants, et du XVIII^e siècle, d'être obligée d'avoir recours aux baïonnettes pour sauver la patrie! Les remèdes violents accusent le législateur; car une constitution qui est donnée aux hommes, doit être calculée pour des hommes. »

Ici, en raison de l'importance du sujet que je traite, je dois passer la parole à cet ancien ministre de la justice, que j'ai déjà cité plusieurs fois, à ce citoyen dont la droiture du cœur et la loyauté du caractère égalent un patriotisme éclairé et un ardent amour de la vérité et de l'humanité, et qui témoin de cette époque d'avilissement et d'asservissement, a pu dire que: « pour nous ravir la liberté, pour détruire les institutions conquises sur l'ignorance, la superstition et la barbarie féodale, ouvrage d'une lutte pénible de vingt ans de travaux, il n'a fallu qu'un jour, le 18 brumaire, et Bonaparte!!! »

Siéyès, dit le philosophe auquel je fais allusion, Siéyès connaît trop les hommes du 18 brumaire pour croire à leur désintéressement, pour imaginer qu'ils ne renversaient la constitution de l'an 3 que pour lui en substituer une meilleure et consolider la république. Ne pouvant soutenir que leur premier objet ne fut de s'emparer du pouvoir, de le retenir le plus longtemps qu'il leur sera possible, il n'eut

pas de peine à leur persuader que le plus sûr moyen de l'assurer dans leurs mains, de l'y perpétuer même, était de se rendre maître des élections.

Il proposa, en conséquence, d'enlever à la nation le droit le plus précieux et d'en investir un jury constitutionnaire, pris dans leur sein. Ce jury, chargé de faire toutes les élections, mais inéligible lui-même à toute autre fonction publique, composé de quatre-vingts membres non révocables et à vie, tenait le premier rang dans l'Etat, et devait jouir d'un traitement proportionné à l'importante et unique attribution qui lui était décernée.

Après avoir trouvé le moyen de pourvoir magnifiquement les hommes du 18 brumaire, il fallait satisfaire l'ambition de celui en faveur duquel le 18 brumaire avait été fait, et Siéyès, qui savait qu'un pouvoir partagé ne pouvait lui convenir, proposa une suprême magistrature, qui, en le plaçant seul à la tête de la république, l'investissait de pouvoirs tels qu'aucun chef de gouvernement, jusqu'alors, n'en avait été revêtu.

C'est ainsi que M. l'abbé Siéyès préparait l'asservissement de ses concitoyens et offrait à un dictateur, sous le titre de *grand électeur*, la suprême magistrature avec le pouvoir d'*absorber* tous ceux sur lesquels une renommée extraordinaire appela l'attention publique en les reléguant dans le *jury constitutionnaire*.

Jusque-là, Bonaparte avait laissé un libre cours à la discussion: mais voyant que Siéyès se laissait déjà complimenter sur son élévation au grand électeur, Bonaparte ne crut pas devoir tarder plus longtemps le silence: « J'apprécie très-fort, dit-il, un jury constitutionnaire chargé de faire toutes les élections. Je ne sais pas s'il est bien juste de priver la nation du droit d'élections; mais dans les circonstances où se trouvent la France, c'est du moins un grand acte de prudence: car si le peuple faisait les élections, il ne serait peut-être pas très sûr que beaucoup d'entre vous fussent élus. Au reste, pour satisfaire ce bon peuple, lorsqu'on lui enlève le plus précieux de ses droits, il suffira de déclarer tout le monde éligible, ce qui, en donnant une grande latitude, nous laissera maîtres d'élections qui nous voudrons. »

Ceci nous donne, il me semble, une idée suffisante de l'esprit absolu, faux et perfide de Bonaparte, et de l'amère ironie qu'il y a dans sa devise:

« Tout pour le peuple! »

« De l'exercice du droit de citoyen, dit M. Léonard Gallois, dépend la liberté ou l'esclavage d'un peuple. S'il peut élire ses chefs, ses administrateurs, il est libre, il est sous l'empire de la raison, et il marchera dans la voie du progrès; s'il est d'épouillée de cette faculté, il n'est plus qu'un peuple privé de son libre arbitre, soumis à la force, et marchant à grands pas vers sa démoralisation et son abusissement.

« L'histoire est là pour attester la vérité de cette proposition: elle nous montre tous les peuples en possession de droit naturel d'être leurs mandataires, jusqu'au moment où ce droit s'est trouvé confisqué, par la ruse ou par la force, au profit d'un tyran, d'une théocratie ou d'une aristocratie quelconque.

« Du temps où la république romaine pratiquait les vertus qui font les grands peuples et les grands citoyens, la plus forte punition que les magistrats chargés de la censure pouvaient infliger aux individus et même aux tribus, c'était de leur interdire le droit de suffrage!

Et pourtant, on vient de voir avec quel sans-gêne, avec quelle dérision, Bonaparte dépouille la nation entière de cette propriété, de cette ancienne prérogative, de ce droit naturel de l'homme libre, en un mot du droit de suffrage!

Ainsi, la révolution du 18 brumaire, à son début, a porté un coup mortel au premier, au plus important des droits d'un peuple, au droit d'élections, ses représentants et ses magistrats, et a condamné le peuple français à marcher à grand pas vers sa

démoralisation et son abusissement!

En ce qui concerne le *grand électeur*, Bonaparte dit très-énergiquement: « Je déclare, moi, que je ne veux point d'un grand électeur... Je n'entends pas qu'à quelque titre que ce soit, M. l'abbé puisse un jour m'absorber. »

Depuis ce moment, Siéyès devint l'agent le plus docile de Bonaparte.

Il fut décidé que Bonaparte gouvernerait sous le nom de *premier consul*. Le jury constitutionnaire fut transformé en un *sénat*, on créa un *tribunat* pour mieux en imposer aux républicains, et le *corps législatif*, entièrement dénaturé, ne fut, à proprement parler, qu'une simple chambre d'enregistrement.

Tibère, pour première mesure de son règne, transporta au Sénat le droit d'élection aux magistratures qu'Auguste n'avait pas osé retirer au peuple, et c'est aussi ce que fait Bonaparte qui, comme le tyran romain, affecte de fonder sa puissance sur le Sénat, et se réserve les attributions suivantes:

La proclamation des lois; le droit le plus important de les proposer, de faire des règlements pour assurer leur exécution.

La faculté de disposer des fonds publics et de toutes les forces de l'Etat;

L'entretien des relations politiques à l'extérieur;

Le droit de nommer, de révoquer à volonté les ministres, les ambassadeurs, tous les autres agents extérieurs, les officiers de terre et de mer, les commissaires établis près les tribunaux, près les administrations locales, les membres mêmes de ces administrations, dont l'existence précaire n'offrait plus aux administrés, que des instruments du pouvoir;

Tous les attributs de la puissance exécutive, ceux mêmes que la constitution de 1791 avait refusés à la royauté, lui furent abandonnés sans réserve;

En un mot, Bonaparte, sous le titre de *premier consul*, était un roi, dont la suprême puissance ne pouvait même pas être tempérée par celle de ses deux assesseurs, les 2^e et 3^e consul. On créa un Conseil d'Etat, dont on lui laissa entièrement la composition, dont il pouvait, à son gré, nommer et révoquer les membres.

Telles furent les principales dispositions de la Constitution de l'an 8, qui dépouilla le peuple français de ses droits les plus précieux; qui, à la place des mandataires qu'il s'était choisis, lui imposa une collection d'intrus; et ces intrus n'attendaient pas même que le dépouillement des votes sur l'acte constitutionnel fut connu pour se constituer: ils entrerent immédiatement en possession des emplois et du trésor public.

Aussi, lorsqu'on songe que, mille ans auparavant, pendant le règne de Charlemagne, les assemblées communes de la nation faisaient les lois; qu'elles réglaient le gouvernement et la distribution des emplois civils ou militaires; qu'elles décidaient de la paix et de la guerre, et qu'elles jugeaient souverainement les causes majeures, attentats, conjurations, révoltes, et cela à l'égard de toutes les conditions, sans en excepter la royale ni l'impériale; on se demande avec un sentiment, à la fois de colère et d'indignation, comment des Français ont-ils pu laisser dépouiller, par le plus vil des hommes, des droits que leur avaient légués leurs pères, et subir le joug d'un tyran? Ignoraient-ils que Dieu marque du même sceau de réprobation, et le tyran et l'esclave volontaire?

La manière dont les hauts fonctionnaires publics furent organisés sous le Consulat, offre également une suite de procédés tellement étranges et elle est si spirituellement décrite par le président Gobier, que je me fais un plaisir de la rappeler ici:

« Une minorité déplorable, dit cet excellent citoyen, crée, le 18 brumaire, trois commissions provisoires. Ces trois commissions provisoires, sans être un corps constituant, créent une constitution. Cette constitution, qu'on s'empresse de

faire parler, avant que le peuple français lui accorde la parole, engendre d'un mot un grand consul; le grand consul engendre deux nouveaux petits consuls et des conseillers d'Etat; les deux nouveaux petits consuls, réunis aux deux petits consuls provisoires, métamorphosés en sénateurs engendrent la moitié du grand corps dont ceux-ci sont déjà membres; cette moitié engendre en entier l'autre moitié, et ce corps politique qu'on appelle par antithèse Sénat conservateur, étant ainsi complètement engendré, engendre corps législatif et un tribunat.

« Dans trois jours et une nuit s'opèrent de joyeux éventements; et toutes les autorités qui devaient gouverner la France, ainsi illégitimement engendrées, n'attendent pas qu'elles soient légitimées par l'adoption nationale, pour s'emparer des autorités qu'elles remplacent. »

En effet, à peine cette constitution bâtarde est-elle rédigée, que Bonaparte, voulant prouver la puissance qu'il a résolue de lui imposer, s'empare du palais des Tuilleries, de la résidence royale et s'y installe.

Il traverse à pas lents, dans un char magnifique attelé de six chevaux blancs superbes, présent du prince dégradé, et escorté d'une garde nombreuse, formée de toutes celles des autorités constituées dont il a envahi les pouvoirs, et accompagné du cortège brillant de tous les généraux qui étaient à sa suite, il fait son entrée solennelle dans le palais de nos anciens monarques avec l'appareil fastueux d'un roi qui insulte à la misère publique, suivant l'énergique expression d'un républicain.

Malgré cet outrage fait à tout un peuple, qui sept ans auparavant, avait aboli la royauté en France, et que Bonaparte vient de dépouiller de ses droits politiques, voici le langage que le ravisseur de nos libertés a l'impudence d'adresser à ce bon peuple, le 4 nivose, an 8 (25 décembre 1799):

« Bonaparte, premier consul de la République aux Français. Rendre la République chère aux citoyens, respectueux aux étrangers, formidable aux ennemis, telle est les obligations que nous avons contractées en ACCEPTANT la première magistrature.

« Elle sera chère aux citoyens, si les lois, si les actes de l'autorité sont toujours empreints de l'esprit d'ordre, de justice, de modération.

« Sans ordre, l'Administration n'est qu'un chaos; point de finances, point de crédit public, et avec les fortunes de l'Etat, s'écoulent les fortunes particulières; sans justice, il n'y a que des partis, des oppresseurs et des victimes.

« La modération imprime un caractère auguste aux gouvernements comme aux nations. Elle sera toujours la compagne de la force et de la durée des institutions sociales.

« La République sera impitoyable aux étrangers, si elle sait respecter dans leur indépendance, le titre de sa propre indépendance, si ses engagements, préparés par la sagesse, formés par la franchise, sont gardés par la fidélité. »

Mais, démentant le jour même ces sages paroles, Bonaparte dit dans sa proclamation à l'armée, également datée du 4 nivose, an 8:

« Soldats! ce ne sont plus vos frontières qu'il faut défendre, ce DONT LES ETATS ENNEMIS qu'il faut envahir! »

Colonel Ferrer.



Tourte les articles non signés
Le Directeur-gérant, E.-B. LABAUME.

LYON. — Impr. LABAUME, cours Lafayette, 5.

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU

Algues ou chroniques les plus rebelles

Dont le traitement aurait été infructueux

Guéries RADICALEMENT par le ROB-SAVARESI

PERFECTIONNÉ

Dépurato-tonique, Régénérateur du Sang et des Humeurs

Entièrement VÉGÉTAL, il reméde aux accidents mercuriels

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1^{re} classe

Rue Pizay, 18, au premier étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

Allée de traverse, rue de l'Arbre-Sec, 9. 38

55 Ans de Succès

ROB-SAVARESI, DÉPURATO-TONIQUE Perfectionné

pour la parfaite guérison des

MALADIES SECRÈTES

Faiblesses des organes, Pertes, Abcès, Ulcères, Tumeurs, Éruption à la peau, Affections cutanées et Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant dépuratif le dispensent de tout éloge et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondances

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de première classe

Rue Pizay, 18, au premier étage, Lyon

allée de traverse rue de l'Arbre-Sec 9 (37)

AU BALLON CAPTIF

Rue de la Barre, 8, en face de la rue Belle-Cordière — LYON

MOUCHET, horloger, bijoutier

Ex-ouvrier horloger de BREGUET de PARIS

1^{er} Prix à l'Ecole des Sciences et des Arts industriels de Lyon, spécialisé pour les Réparations de Remontoirs

SEULE MAISON A LYON POUR LA MODICITÉ DE SES PRIX.

Toutes les Réparations et les Ventes sont garanties de 1 an à 4 ans.

Aperçu des prix:

Nettoyage de montres à cylindre. 250

Grands ressorts de montre, première qualité. 250

Nettoyage de pendule. 350